Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire

Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré

DGRH B2-3 / SM /

n° 1090

Affaire suivie par
Sébastien MOUROT
Téléphone
01 55 55 42 80
Fax
01 55 55 40 99
Mél.
sebastien.mourot
@education.gouv.fr

72, rue Regnault
75243 Paris cedex 13

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le 08 DEC. 2009

Le ministre de l'éducation nationale,
porte parole du gouvernement

à

Mesdames et Messieurs les recteurs et rectrices d'académie

Mesdames et Messieurs les inspecteurs et inspectrices d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Objet : Accueil de professeurs des écoles en détachement dans les corps des personnels enseignants du 2nd degré de l'Education nationale

P.J. : 2 pages

L'existence de surnombres dans la ressource enseignante du 1er degré, mise en perspective avec les déficits constatés dans le second degré, encouragent à développer des logiques de mutualisation entre les différents degrés d'enseignement.

A cet égard, il apparaît que le détachement prévu par les statuts particuliers, constitue la solution la plus appropriée pour favoriser le redéploiement de professeurs des écoles dans des établissements du second degré.

Il est donc envisagé de favoriser le détachement des professeurs des écoles vers les corps du second degré, en assouplissant les contraintes du calendrier annuel pesant sur ces opérations. A titre expérimental pour l'année scolaire en cours, je vous propose de faire connaître dans les meilleurs délais auprès des professeurs des écoles volontaires pour une telle évolution de carrière la possibilité de demander à tout moment un détachement dans les corps enseignants du second degré.

De toute évidence, cette procédure concerne prioritairement les professeurs des écoles qui ne sont pas actuellement devant élèves, et doit conjuguer le volontariat de ces derniers avec une démarche active de mobilisation menée par vos services. Elle s'appuiera également sur le diagnostic des besoins disciplinaire et géographique à pourvoir au sein de votre académie. Il serait à ce titre souhaitable d'accompagner votre circulaire académique d'un état récapitulatif des besoins qui sont à pourvoir en priorité.

Il sera donné suite aux demandes que vous aurez retenues et adressées à mes services dans des délais aussi resserrés que possible, de nature à permettre des prises de nouvelles fonctions à tout moment au cours de l'année scolaire 2009-2010. Des CAPN dédiées à l'examen de ces demandes seront donc convoquées en tant que de besoin.

.../...

Pour les professeurs des écoles qui seraient candidats sans toutefois détenir de diplôme du niveau master 2, requis par les statuts modifiés par les décrets du 28 juillet 2009, le détachement devra être étudié à l'aune des nouvelles dispositions de l'article 13 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, telles que modifiées par l'article 1er de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Celles-ci assouplissent en effet les conditions statutaires du détachement, en autorisant celui-ci, y compris lorsque les conditions de diplômes ne sont pas remplies, dès lors qu'il existe une « identicité » de missions entre les corps de départ et d'arrivée.

Pour la constitution formelle des dossiers, je vous invite à utiliser l'annexe 1 de la note de service n°2008-056 du 24 avril 2008, publiée au bulletin officiel n° 19 du 8 mai 2008 (jointe à la présente transmission).

Je vous remercie pour la bonne mise en œuvre de ces indications, qui seront reprises à plus grande échelle en 2010-2011 si nous partageons ensemble le constat qu'elles ont produit des résultats significatifs.

La directrice générale des ressources humaines

Josette THEOPHILE

ANNEXE 1

DOSSIER DE DEMANDE DE DETACHEMENT
FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE A

Fiche de candidature

Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : .....
N° INSEE : ..... Situation de famille : .....

Adresse personnelle : .....
.....
Téléphone : ..... Télécopie :..... Mél :.....
Tel. Portable :.....

Administration d'origine (adm. centrale) : .....
Adresse :.....
Téléphone : .....Télécopie :..... Mél :.....

Corps de fonctionnaires d'appartenance : .....

Grade : ..... Depuis le : .....
Échelon : ..... Indice majoré (nouveau) : ..... Indice brut : .....
Échelonnement indiciaire du corps d'appartenance :
Indice brut de début de carrière : ..... Indice brut de fin de carrière : .....

Situation administrative : Activité ☐ Détachement : ☐ Disponibilité : ☐

Diplômes :

* Maîtrise : Oui ☐ Non ☐ Dénomination : .....

* Licence : Oui ☐ Non ☐ Dénomination : .....

* Titre d'ingénieur : Oui ☐ Non ☐ Dénomination : .....
* Autre(s) diplômes : dénomination(s):.....
Etablissement l'ayant délivré : .....

Corps de détachement

AGREGES ☐ CERTIFIÉS ☐ PLP ☐ PEPS ☐ CPE ☐ COP ☐
Discipline d'enseignement :.....
Académies d'affectation souhaitées : 1) : .....2) :.....
(deux maximum)

PIECES A JOINDRE

- Curriculum vitae - Lettre de motivation - Copie des diplômes - Copie du statut particulier	- grille indiciaire - copie du dernier bulletin de salaire - copie du dernier arrêté de promotion

Avis du supérieur hiérarchique :
(à motiver en cas d'avis négatif) :

Je soussigné(e) .....
(qualité).....

ai pris connaissance de la candidature de

M .....

AVIS :.....
.....
.....
.....
.....

À ..... Le .....

Date et signature de l'intéressé(e)

A..... Le